

Un homme écroué après l'agression raciste de Montauban

Article paru dans l'édition du 11.11.09

La police a mis plus d'un mois à interpellé l'un des agresseurs, dont elle connaissait l'identité

Deux hommes ont été mis en examen et l'un d'eux écroué, vendredi 6 novembre à Montauban, plus d'un mois après la violente agression raciste de deux amis au sortir d'un bar de la ville (Le Monde du 3 novembre). L'affaire a mis en lumière plusieurs dysfonctionnements des services de police, qui ont mis assez peu de zèle à conduire une enquête sur un quasi-lynchage commis en plein centre-ville.

Dieudonné Kaffack, un Français d'origine camerounaise de 38 ans, et Stéphane Denys, l'un de ses amis du même âge, avaient été violemment frappés, le 19 septembre dans la nuit, par deux inconnus qui avaient traité le premier de « sale Noir ». Les deux hommes s'étonnaient qu'au moins l'un des agresseurs, formellement reconnu par plusieurs personnes, n'ait pas été interpellé. « On nous a dit que c'était une procédure longue, qu'il fallait le convoquer, et que, s'il ne venait pas, il faudrait demander au parquet », explique Stéphane Denys.

Une lettre au parquet de l'avocate des victimes, Me Isabelle Schoenacker-Rossi, qui dénonçait le caractère raciste de l'agression, semble s'être perdue. Ce n'est qu'à la lecture de l'article du Monde que le substitut de permanence a sommé la police, mercredi 4 novembre, d'interpeller le suspect que les enquêteurs ne pensaient convoquer que le 8.

Placé en garde à vue, Clément Hamelle, 23 ans, employé dans un club de rugby et déjà condamné pour deux agressions, s'est refusé à donner le nom de son complice. Il a fallu qu'il soit présenté au parquet pour enfin livrer le nom de l'autre agresseur, Thierry Kramer, 31 ans, un militaire du 17^e régiment du génie parachutiste de Montauban, à son tour interpellé. Les deux hommes nient le caractère raciste de l'agression.

Une information judiciaire a été ouverte, vendredi 6 novembre. Les deux hommes ont été mis en examen pour « violences volontaires » suivies d'une incapacité totale de travail de plus de huit jours, avec les circonstances aggravantes qu'elles ont été « commises en réunion » et comportent un « caractère raciste ». Déjà condamnés pour violences, tous deux étaient en récidive. Le parquet a réclamé deux mandats de dépôt : seul Clément Hamelle a été incarcéré, Thierry Kramer ayant été placé sous contrôle judiciaire.

Dieudonné Kaffack et Stéphane Denys se sont dits « très soulagés », mais l'affaire souligne l'inquiétante inertie des policiers, dans une enquête techniquement simple. Tout d'abord les policiers, arrivés vite sur les lieux avec les pompiers, se sont contentés, de retour au commissariat, de déposer une main courante, en dépit de l'état des victimes et de la présence de nombreux témoins.

L'épouse de Dieudonné, ensuite, a dû se rendre à deux reprises au commissariat, qui a refusé de prendre sa plainte. Il a fallu attendre le 29 septembre date de sortie des deux blessés de l'hôpital, pour qu'ils soient entendus. Les enquêteurs, qui ont « ordre de ne pas communiquer », se sont excusés auprès de Mme Kaffack de l'accueil réservé par le commissariat.

Le policier qui a entendu à nouveau les victimes, jeudi 5 novembre, s'est par ailleurs étonné qu'ils aient eu une interruption totale de travail de plus de huit jours, qui indique la gravité de l'agression. « On a pourtant été vus tout de suite par un médecin expert envoyé par le commissariat », s'étonne Dieudonné.

Enfin, jeudi, lors des nouvelles auditions, les enquêteurs n'ont pas hésité à présenter en face-à-face et sans autre précaution aux deux victimes un militaire en uniforme en leur demandant simplement « si c'était le deuxième homme ». « Je me suis trouvé face à cet homme, j'ai eu un peu peur, explique Dieudonné Kaffack, j'ai dit : «Vous me prenez de court, je ne peux pas dire que c'est lui». »

Une heure avec un substitut du parquet semble plus efficace que quarante-huit heures de garde à vue chez les policiers de Montauban.

Franck Johannès